

Quand on aime, on ne compte pas : « 206 ». C'est le nombre de quotidiens en France en 1939. Combien seront interdits à la Libération ?

30-12-2016

avec

- Réponse : 188

-

L'ordonnance du 22 juin 1944 du gouvernement provisoire de la République française prévoit la suspension automatique de tous les titres de presse parus 15 jours après l'armistice de 1940 en zone Nord et 15 jours après l'annexion de la zone Sud en 1942.

-

188 titres sur 206 sont suspendus.

-

Le 30 septembre 1944, les titres suspendus sont définitivement interdits.